PROCLAMATION
Par Joseph Walker,
GOUVERNEUR DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la loi ordonne que le premier lundi de novembre prochain [illegible] de la Louisiane [illegible] Congrès des États-Unis, savoir :

Un représentant pour le premier district congressionnel, qui se compose de la paroisse de Plaquemines, de St Bernard, du faubourg Tremé, de la première et de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel, qui se compose de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St Charles, St-Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Catahoula, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Feliciana, Ouest Féliciana, Pointe-Coupée, Est Bâton Rouge, Ouest Bâton Rouge et Iberville.

Et un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses de Ste Marie, St Martin, St Landry, Lafayette, Vermillion, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, De Soto, Caddo, Bossier, Bienville, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la loi ordonne aussi que, le même jour, dans chacun des districts sénatoriaux, les sénateurs [illegible] dont le terme de service est expiré, savoir :

Deux sénateurs pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive orientale du fleuve Mississippi.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Jefferson et St Charles.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses de St Jean Baptiste, St Jacques et Ascension.

Un sénateur pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. A. Boudousquié.

Un sénateur pour les paroisses de l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Iberville et d'Ouest Bâton Rouge.

Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Est Bâton Rouge et Livingston.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse d'Est Feliciana.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Ouest Feliciana.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de la Pointe Coupée.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Catahoula, Franklin et Caldwell.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Carroll, Union, Jackson et Caldwell.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses des Rapides et Avoyelles.

Un sénateur pour les paroisses de Calcasieu et St Landry.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Martin.

[illegible]

Pour la paroisse Plaquemines.

Pour la paroisse St Bernard.

[illegible]

[illegible]

CONFORMÉMENT à un writ d'élection, en date du 4 août 1851, et à moi adressé par son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'État de la Louisiane, les votants dûment qualifiés de la paroisse d'Orléans sont notifiés par la présente, qu'une élection aura lieu le lundi 3 de novembre prochain, pour nommer les officiers suivants, savoir :

Un auditeur des comptes publics.

Un représentant pour le premier district congressionnel, composé des paroisses de Plaquemines, St Bernard, du faubourg Tremé, de la première et de la troisième municipalité, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel, composé de la seconde municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses Jefferson, St-Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Deux sénateurs pour le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la partie est du fleuve Mississippi.

Un représentant à la législature pour la rive droite de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

Donné sous mon seing et le sceau de l'État, à Bâton Rouge, ce [illegible] de l'an 1851, et la soixante-seizième année de l'Indépendance des États-Unis.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'État.

4 aout

Marchandises Sèches.
Toileries,

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes :

Toiles d'Irlande 4/4 sans apprêt,
do do pour taies d'oreiller;
do do à draps en 6, 10 et 12/4
Serviettes damassées pour nappes 6/4 et 8/4,
Nappes damassées, en toutes grandeurs,
Serviettes do do do;
do et services toile à carreaux rouges,
Ouvré à œil de perdrix, ouvré de Russie,
do dit Huckabacs,
Toiles de Paris et batiste,
Mouchoirs batiste, dans tous les genres;
Coutil uni, blanc et écru;
do fantaisie, un grand assortiment;
Toiles du Nord,
Gingas et fil d'épreuve,
Brins fil pour moustiquaire.

Aussi—Un grand assortiment d'autres marchandises, convenables pour la saison, et que nous offrons au public à des prix modérés.

BARRIÈRE, LACAPÈRE & CO,
3 juin 26, rue de Chartres

Proclamation.
Bureau du Secrétaire d'État.

Attendu que l'article 140 de la Constitution de l'État impose au Secrétaire d'État le devoir de faire publier, trois mois avant la prochaine élection générale, dans au moins un journal de chacune des paroisses de l'État où s'imprime un journal, tous les amendements proposés à ladite Constitution, qui ont été adoptés par les trois-cinquièmes des membres élus à chacune desdites Chambres, et approuvés par le Gouverneur ;

Moi, Charles Gayarré, Secrétaire d'État, fais connaître par les présentes, et fais publier, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, les articles suivants qui ont été adoptés par les Chambres comme amendements proposés à la Constitution de l'État, et approuvés par le Gouverneur le 20 mars 1850.

Amendements à la Constitution.

ARTICLE 1. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, soit par élection générale, soit par District, ainsi qu'il sera déterminé par la loi.

ART. 2. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus pour quatre ans, et, à la première séance de la Cour Suprême qui aura lieu après l'adoption de cet amendement à la Constitution, les Juges-associés seront divisés au sort en deux classes, le siège de deux juges-associés sera vacant à l'expiration de deux années, et le siège du Juge président et du troisième Juge associé sera vacant à l'expiration de quatre années, de manière qu'il y ait ainsi rotation perpétuelle.

ART. 3. Les Juges des Cours de District seront élus dans leurs Districts respectifs par les électeurs desdits Districts ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 4. Les Juges des Cours de District seront élus pour un terme de quatre années.

ART. 5. Les Avocats de District seront élus dans leurs Districts respectifs pour un terme de deux années, par les électeurs desdits Districts, ayant qualité pour voter pour Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 6. Un Avocat-général sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'État.

ART. 7. Un Secrétaire d'État sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'État.

ART. 8. Un Trésorier de l'État sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'État.

ART. 9. Un Surintendant-général de l'éducation publique sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'État.

ART. 10. Si, à l'élection du Juge-associé des Juges-associés de la Cour Suprême, des Juges des Cours de District, de l'Avocat-général, des Avocats de District, du Secrétaire d'État, du Trésorier de l'État, et du Surintendant général de l'éducation publique, deux, ou plus de deux candidats obtiennent un nombre égal une majorité relative des votes donnés pour une des places sus mentionnées, le Gouverneur devra le mentionner dans sa proclamation, et choisir immédiatement l'un des candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix données, lui accordera une commission pour remplir la place pour laquelle il aurait été choisi.

ART. 11. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême, et les Juges des Cours de District recevront chacun un salaire qui sera fixé par la loi, et qui ne pourra être diminué ni augmenté pendant le terme pour lequel ils auront été élus.

ART. 12. Dans toutes les élections par le peuple, Tout individu mâle, libre et blanc, qui sera depuis un an citoyen des États-Unis, aura atteint l'âge de 21 ans, et aura résidé dans l'État pendant toute l'année qui aura précédé l'élection, et pendant les derniers six mois dans la paroisse où il se présente pour voter, exercera les droits d'électeur.

ART. 13. L'Assemblée Générale aura le droit de créer un système d'échange entre les Juges de District seulement pour le jugement des procès dans lesquels un Juge se sera récusé ou aura été récusé.

Donné à Bâton Rouge, sous ma signature et le sceau de l'État, le premier jour du mois de juillet, de l'année de N. S. mil huit cent cinquante et un, et la soixante et quinzième de l'Indépendance des États-Unis.

CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'État.

PROCLAMATION SUPPLÉMENTAIRE.
PAR JOSEPH WALKER,
GOUVERNEUR DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que des vacances sont survenues dans les places de greffiers de district, dans et pour les paroisses suivantes, savoir : Caldwell, Lafourche, et St Bernard, et que l'opinion de l'avocat général est que les vacances doivent être remplies à l'élection générale qui aura lieu en novembre prochain.

En conséquence, et conformément à la loi, je publie cette proclamation supplémentaire, ordonnant aux électeurs qualifiés des paroisses de Caldwell, Lafourche et St Bernard, [illegible] à l'élection générale qui aura lieu en novembre prochain.

Donné sous mon seing et le sceau de l'État, en la ville de Bâton Rouge, ce 2 jour de septembre A. D. 1851, et de l'Indépendance des États Unis la soixante seizième.

JOSEPH WALKER.

Par le gouverneur,
CHARLES GAYARRÉ,
4 sept Secrétaire d'État

[illegible]

Un par les votants qualifiés du cinquième et du sixième district représentatifs.

Un par les votants qualifiés du septième et huitième district représentatifs.

Et un par les votants qualifiés de cette partie de la paroisse située sur la rive droite du fleuve.

La justice de paix située entre les rues Felicité et Julie, sera désignée et classée, "Première justice de paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues Julie et Canal : Seconde Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues du Canal et St-Louis : "Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues St Louis et Esplanade : "Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située dans la Troisième Municipalité : "Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Et la justice qui est située dans cette partie de la paroisse d'Orléans qui se trouve située sur la rive droite du fleuve Mississippi : "Sixième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Aussi—Un Constable pour la Cour de Justice de Paix, située dans le district compris entre les rues Felicité et Julie.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Julie et Canal.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située entre Canal et St Louis.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre les rues St Louis et Esplanade.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située dans la Troisième Municipalité, dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Trois Assesseurs de Taxes dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, et un Assesseur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Un Collecteur de taxes dans et pour chacune des municipalités, Nos. Un, Deux et Trois.

Et un Collecteur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Les polls seront ouverts au jour sus-mentionné depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir, aux endroits et sous la direction des inspecteurs et greffiers qui seront désignés par le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

L'élection devant être conduite et les retours faits conformément à la loi.

Bureau du Sherif, paroisse d'Orléans, 9 septembre 1851.

JOHN L. LEWIS,
10sept—tj Shérif

AVIS.
BUREAU DE L'AUDITEUR,
Baton Rouge, 20 septembre 1851.

TOUTES personnes ne résidant point dans les paroisses ou districts représentatifs ci-après nommés, et étant propriétaires de terres ou terrains y situés, sont par le présent notifiées, que des listes de ces propriétés ont été déposées au bureau de l'Auditeur par les shérifs et Collecteurs de Taxes, et que si les Taxes d'État, dues sur ces propriétés pour l'année 1850, ne sont pas payées audits Shérifs ou Collecteurs de taxes dans les trente jours qui suivront l'expiration du présent avis, lesdites propriétés seront vendues, conformément aux sections 53 et 54 de l'Acte No 194, approuvé le 21 mars 1850, intitulé "Acte pour pourvoir au mode d'asseoir et de collecter la taxe dans cet État."

Paroisse d'Orléans.

2me district Représentatif—Thomas Askew, Collecteur.
3eme district Représentatif—A W Scates, Collecteur.
4eme district Représentatif—Thomas McKeon, Collecteur.
5eme district Représentatif—J B Dionis, Collecteur.
7eme district Représentatif—A. Lusto, collecteur
Paroisse Sabine—R A Sibley, Collecteur.
" Catahoula—D M Prichard, shérif.
" Avoyelles—G P Voorhies, shérif.
" St Tammany—Jn Evans, shérif.
" Est Feliciana—S R Kent, Collecteur,
" Tensas—Jno H Armat, shérif.
" Ouest Feliciana—S H Lurty, Shérif.
" Ste Hélène—J K Gorman, Shérif.
" Livingston—Sam Patterson, Shérif.
" Ouest Baton Rouge—J V Duralde, Shérif
" Jefferson—H Ratcheide, Collecteur.
" Concordia—J J Course, Shérif.
" Rapides—Chas. R Lockie, Shérif.

LOUIS BORDELON,
23 sept—30 Auditeur

F. JAUFFROID,
63 *Rue de Chartres,* 62
Mercerie, Parfumerie, Jouets et Articles de fantaisie.

REÇU par les navires Quebec et Columbiana, un grand assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité, concernant les travaux d'aiguilles, la toilette des dames et quantité d'autres articles.

11sept

CACAO DE GUAYAQUIL—50 sacs, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 18sept

---

[illegible] COUR DE DISTRICT [illegible] les lettres de [illegible] pour concerner [illegible]

Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERE,
1 oct—3o enl Député Greffier

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Geneviève Nagel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu George Michael Nagel, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERE,
9oct—3oenltj Député Greffier

BUREAU DE L'EXÉCUTIF—Bâton-Rouge, 15 août 1851.—10. Attendu qu'une application a été faite ce jour pour le cancellement des bonds de L. L. Valeton, décédé, ci-devant encanteur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir : Un bond de dix mille piastres (10,000) souscrit par le dit Valeton le 18ème jour d'octobre 1848, comme principal, avec les sécurités suivantes, chacune pour les différents montants affixés à leurs noms, savoir : Hypolite Lebon, $2,000—Marc Dodart, $1,000—Charles Lamarque Jr., $1,000—Joseph Lisbony, $2,000—Vve M. S. Cucullu, 4,000—Total : 10,000.

2o—Un cautionnement souscrit par le dit Valeton comme principal, le 22ème jour de janvier 1849, avec les sécurités ci après nommées, chacune pour les différents montants affixés à leurs noms, le bon étant pour dix mille piastres, savoir : Marc Dodart pour $1,000—Joseph Lisbony pour $2,000—Charles Lamarque Jr. pour $2,000—Vve M. S. Cucullu pour $4,000, et Adam Bush pour $2,000—Total : $10,000.

3o—Un cautionnement de la somme de dix mille piastres souscrit par le susdit L. L. Valeton, le 10ème jour de janvier 1850, comme principal—conjointement avec les personnes ci-après nommées comme sécurités pour les différentes sommes affixées à leurs noms, savoir : Marc Dodart pour la somme de $2,000—Adam Bush pour la somme de $2,000—Alphonse Barnett pour la somme de $2,000—et Vve M. S. Cucullu pour la somme de $4000—En conséquence, ceci est pour faire savoir à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire au bureau du Secrétaire d'État, en la ville de Bâton Rouge, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, pourquoi les dits bonds ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné sous ma main et le Sceau de l'État, en la ville de Bâton Rouge, ce 15ème jour d'août A. D. 1851, et dans l'année de l'indépendance des États-Unis, la soixante seizième.

(L. S.) JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRE', Secrétaire d'État.
10sept—30.

PROCLAMATION
PAR JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

ATTENDU que j'ai été officiellement informé, que B P. Harrison et Charles Weeks, citoyens de la paroisse des Rapides, ont été assassinés le 23ème jour d'août A. D. 1851 dans la susdite paroisse des Rapides, et que, Thomas Albert Goings, Samuel Varner, L. H. Bolinger, Levi Sweet, Lemuel C. Sweet, Gardi Sweet, Lewis Dial, alias Lewis Jenkins, Madison West et William Dyas ont aidé et assisté un certain James Hardcastle dans le meurtre des susdits Harrison et Weeks—En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer ceci ma proclamation, m'adressant à tous les bons citoyens de l'État pour arrêter et traduire devant la justice le meurtrier et ses complices, et j'offre de plus, au nom et par autorité de l'État, une récompense de deux cents piastres pour l'arrestation et la conviction de chacun d'eux.

DESCRIPTION :

JAMES HARCASTLE, est âgé d'environ 31 ou 32 ans, taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces, teint clair, cheveux clairs et yeux bleus, charron et forgeron de profession.

GARDI SWEET, âgé d'environ 50 ans, teint brun, cheveux clair, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces; il bégaye.

LEVI SWEET, âgé d'environ 30 ans, teint, yeux et cheveux foncés, taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces; il regarde en dessous et est enclin à la boisson.

L. C. SWEET, âge d'environ 35 ans, teint clair, yeux bleus et cheveux noir, taille d'environ 5 pieds 10 ou 11 pouces, fortement constitué.

L. H. BOLINGER, âgé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces, bâti carrément, instituteur de profession; il a le doigt du milieu de la main droite enlevé, yeux bleus et cheveux gris.

SAMUEL WARNER, âgé de 35 à 40 ans, taille de 6 pieds, yeux bleus, cheveux noirs, pesant environ 200 livres.

LEWIS DIAL alias JENKINS, âgé d'environ 40 ans, teint foncé, ayant de longs cheveux noirs, taille d'environ 6 pieds, parlant anglais, français et espagnol.

Donné sous ma main et le sceau de l'État, en la ville de Bâton Rouge, ce 29ème jour de septembre A. D. 1851, et de l'Indépendance des États Unis, la soixante-seizième.

Par le Gouverneur :
JOSEPH WALKER.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'État. 2 oct

Sirop Vermifuge
DU DR. EDOUARD MARTIN,
DANS LEQUEL ENTRE DES SUBSTANCES DÉSAGRÉABLES.

LE MELIA AZEDARACH, (*Lilas Espagnol*, Linnée, Classe X. Decandrie Monogynie—Jussieu, Classe XIII. Ordre II. Meliacées. — Tournefort, Classe XXI, Arbres Rosacées), un des plus beaux ornements des forêts de la Louisiane, dont la racine avait, depuis quelque temps, chez un très petit nombre de personnes, la juste réputation d'être le meilleur Vermifuge connu, forme la base du principe actif du composé dont le nom se trouve en tête de cette feuille. Ayant recherché avec le plus grand soin, dans l'écorce de la racine de cet arbre, le principal agent qui produit de beaux résultats dans les maladies vermineuses des enfans, nous sommes parvenus à extraire dans toute sa pureté, et l'ayant combiné avec d'autres plantes toniques qui nous sont presque toutes fournies également par la Louisiane, nous sommes arrivés à composer un SIROP VERMIFUGE, dont l'efficacité est aujourd'hui hors de doute.

Ce Sirop, d'une saveur presque agréable, peut être administré aux enfans les plus délicats sans le moindre danger. Son usage continué pendant trois jours, à des doses d'autant plus rapprochées que l'enfant est plus âgé et plus robuste, est suivi infailliblement les vers intestinaux, qui sont la source de tant de maladies graves et souvent fatales aux enfans.

Beaucoup de mères ou nourrices, effrayées des [illegible] produit les divers Vermifuges qu'on prête le celui-ci, ne font administrer qu'à des doses très minimes à leurs enfants. Il en est résulte un effet peu satisfaisant, qui aurait pu, peut-être compromettre l'avenir du Sirop Vermifuge, si plusieurs de nos médecins les plus expérimentés n'avaient, par des prescriptions, réglé les doses définitives adaptées aux différens âges des enfans.

Afin de ne pas affaiblir les petits malades par une diète trop prolongée, nous avons modifié les doses primitives de la manière suivante :

Pour un enfant de 2 à 5 ans, trois cuillerées à café par jour, à une ou deux heures d'intervalle. Au-dessus de 5 ans, une cuillerée à bouche aux mêmes intervalles. Ne lui rien prendre entre la première et la troisième dose. On pourra donner à manger à l'enfant une heure après la dernière dose. L'usage du Vermifuge doit être continué pendant trois jours consécutifs.

Composé entièrement d'extraits végétaux, le Sirop Vermifuge ne produit aucun de ces accidens graves qui, plusieurs fois se sont déclarés après l'administration des Vermifuges jusqu'ici en usage.

Préparé et à vendre par
E. E. MOUGIN, Pharmacien,
15av—1an Encoignure Dauphine et Douane.

GRAND CHOIX DE PIANOS.
A. PERIER, Rue Royale, 310.

A l'honneur d'informer les Amateurs d'excellens pianos, qu'il vient de recevoir des fabriques de MM. PLEYEL et d'ERARD, des pianos d'un genre nouveau. Pianos à queues, pianos droits, picolos à 7 octaves, système en cuivre, d'Erard, à vendre à des conditions avantageuses, par A. PERIER,
27iv 310, rue Royale

HARMONIUMS et PIANOS MÉCANIQUES de Debain, picolos à 7 octaves—Sur lesquels une personne qui n'est pas musicienne peut, en 2 ou 3 leçons, exécuter tous les airs en général; morceaux d'opéra, polkas, mazurkas, et des difficultés impossibles à surmonter avec les doigts. Ces pianos possèdent un clavier comme les autres, et les marteaux frappe sur la même corde que le mécanisme.
27iv A. PERIER, rue Royale, 310.

MARCHANDISES NOUVELLES.
P. W. WOODLIEF,
13, RUE DE CHARTRES.

RÉCEMMENT reçu par les steamers Winfield Scott, Union et Empire City, et par les paquebots à voile de New York, Boston et du Havre, un assortiment de marchandises sèches de mode et de saison insurpassable pour la quantité, qualité, variété et le bon goût, qui est offert en vente, en gros et en détail à ses nombreux clients à des prix réduits. Le stock consiste en partie des articles suivans :

Soieries brochées antique; do armure en couleur, do taffetas à raies.
Poult de soie uni grosse couleur;
Brocade noire façonnée, do extra riche et brodée, do changeable et chinée;
Poult de soie brodée, damassée et unie; do grosse couleur à petits carreaux pour demoiselles;
Marcellines et Florances de toute couleur et puanne satin clair et de couleur;
Quelques pièces poult de soie supérieur gros noir et de couleur ombré;
Velours noir en couleur; satin à raies riche, chiné et cachemire d'Écosse à carreaux;
Merinos français et anglais;
Mousseline laine et alpacca, couleurs solides et de toutes nuances;
Poplins unis à raies et à carreaux,
Crêpes de coton supérieur noir, en couleur, unis et à dessins;
Un grand assortiment de schalls en crêpe blanc et en couleur, unis et brodés, et quelques-uns extra riches;
Shalls en mérinos, cachemires et soie riche;
Soieries brutes, riches et unies;
Calicots français, anglais et américains;
Un assortiment complet de bas et demi bas en soie, blanc et de couleur;
Gants et mitaines, daim, chamois, chevreau, cachemire, soie, fil-o-elle et en filets de toute description;
Dentelles—Un grand assortiment élégant de valenciennes, anglaises, françaises et allemandes; do brodées;
Toile à chemise supérieure, 6—12 et 12—4;
Linge de table en toile et damassé, style nouveau et élégant;
Toiles d'Irlande et d'Allemagne;
Mouchoirs de batiste en fil uni;
Etoffes à rideaux brodées et bordées en couleur, dentelles et mousselines brodées, soie et laine, damassés, &c;
Marchandises d'habitation, gros kerseys, lindseys, lowells, jeans, denims, stripes et cotonnades;
Couvertes françaises;
Couvertes gros grains, très supérieures;

P. W. WOODLIEF, appelle particulièrement l'attention des commissionnaires et des habitants à son assortiment; il est complet et les articles ont été choisis avec le plus grand soin et un fact qui pourvoit d'une hausse très avantageuse dans ce genre d'affaires.
25sept

Loreilhe et Co.
Encoignure Douane et Royale.

A Vendre par les soussignés, en magasins et sous les clés de la Douane, à livrer par les prochains arrivages :

500 caisses vin de Bordeaux;
150 barriques vin rouge des meilleures marques;
50 barils vin blanc,
2500 demi et quarts de boîtes sardines à l'huile de T Pineau;
10 caisses moutarde française;
1000 demi boîtes champignons au naturel;
50 demi pipes et quarts de pipes Cognac des meilleures marques;
50 caisses salaisons assorties de Marseille;
10 do olives farcies, anchois à l'huile, &c;
250 paniers Champagne des meilleures marques;
25 caisses prunes sèches de diverses marques;
75 do absinthe suisse véritable;
100 do fruits assortis au jus, de Peneau et autres.
50 do fruits à l'eau de vie;
10 do pâtes truffés, cèpes à l'huile, truffes—

Enfin une infinité de conserves françaises, anglaises et américaines, et toutes les groceries nécessaires aux familles, à vendre par

LOREILHE & CO,
Encoignure Royale et Douane.

NOTA—Nonobstant la vente à l'encan qui vient d'avoir lieu à cause de la séparation prochaine d'un des associés, la maison Loreilhe & Co, continuera dans le même local, le même genre d'affaire et sera continuellement assortie des meilleurs articles en gros et en détail. 26 sept

MOUTARDE DIAPHANE—50 caisses contenant chacune 30 pots de moutarde diaphane, de la manufacture de MM. Louit frères & Co, de Bordeaux, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
26aout 17 & 19, St-Louis

HUILE d'olive—1500 paniers et [illegible] véritable huile d'olive de Plagniol [illegible] en bouteilles et demi bouteilles [illegible] du navire Claiborne, de Marseille [illegible]
26 sept

A LOUER—[illegible] deux étages, situé [illegible] Franklin et Tremé. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. S'adresser à Alex. Bonneval, 1ère C Place de l'Exchange, entre Douane et Bienville. 25 sept

Maisons et Magasins à louer.

Le magasin à 4 étages, situé No 42, rue des Magasins, adjacent à l'encoignure Gravier.

Deux maisons à 3 étages, situées rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale, ayant chacune 6 chambres, cuisines, trois chambres à domestiques, hydrants, &c., convenable pour une grande famille. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. Le loyer est de $50 par mois.

Aussi—Un magasin avec l'entresol, rue de l'Esplanade près Condé.
S'adresser à EDWARD BARNETT,
16sept 21, rue Conti.

A LOUER—La maison haute en briques No 137, rue Condé. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser sur les lieux ou à LABORDE & XIQUES,
19 sep 3, Front Levee

MAGASIN A LOUER.
LE beau Magasin à quatre étages situé à l'encoignure Poucher et Lafayette. S'adresser à J W STANTON & Co,
24sept Encoig. Magasins et Lafayette.

BUREAU A LOUER.—Le second étage de la maison, située au No 91, rue du Camp, dernièrement occupé par MM. Fellows & Comp.

Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à PRIESTLEY & BEIN,
12 sept 89 et 91, rue du Camp.

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, situé rue de la Douane, No 31, entre les rues de Chartres et de la Vieille Levée. S'adresser à LEOPOLD JEANNET,
12 sept 92, rue St Louis

A LOUER—Le Magasin à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, actuellement occupé par le Dr. Cox & Co. S'adresser à JUAN Y DE EGANA,
30aout 47, rue Bienville

A LOUER—Les deux magasins et magasins situés à l'encoignure des rues Prytania et Thalia. S'adresser à X. LAMBERT,
2 sept—1m 62, rue des Magasins

A LOUER pour le 1er octobre prochain —Une maison, située rue de la Vieille-Levée No 86, consistant en un magasin, logements au-dessus, cour, cuisine, &c.
S'adresser à G. M. LUCAS,
11sept 30, Bienville

A LOUER—Une maison située rue de l'Esplanade, No 77, entre Royale et Condé. Cette maison, actuellement en réparations, est disposée de manière à offrir tous les agréments d'une belle résidence.
S'adresser à G. M LUCAS,
11 sept 30, rue Bienville

BUREAU A LOUER—Faisant face à la rue, No 18, au premier, situé rue Gravier. On peut en donner possession immédiatement.
S'adresser à McDOWELL, MILLS & Co.
1 aout

A LOUER—Le magasin, rue Tchoupitoulas, No 53, s'adresser à
JUAN Y DE EGANA,
30 sep 47 rue Bienville

McBEAN, WILLARD & Co,
TIENNENT constamment en main, à leurs ENTREPOTS, No. 332, rue Tchoupitoulas, No 77 rue de la Douane, et No 359, rue Royale,

DU CHARBON
DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL,
A vendre aux prix les plus bas du comptant.
5sept—a

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux de Thomaston, à vendre par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

CIMENT—1000 barils ciment romain de Rosendale, en débarquement et à vendre par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

CHAUX DE STE-GENEVIEVE—500 barils chaux de Ste Geneviève, à vendre par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

BRIQUES A L'ÉPREUVE DU FEU—40,000 briques à l'épreuve du feu, d'Angleterre, de Pittsburg et de Pensacole, à vendre par lots, au choix des acquéreurs par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

Chaudières à Sucre du Tennessee—Grilles—Embouchures de Fourneaux.

LES soussignés, agents pour la vente des fourneaux de Marion, reçoivent maintenant un grand assortiment de chaudières à sucre de toutes dimensions, faites sur les plus appréciées, ainsi que des bouches de fourneaux et des grilles de toute sorte, qu'ils offrent en vente au plus bas prix du marché. PRIESTLEY & BEIN,
12 sep 89 et 91 rue du Camp

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hansa, arrivé de Bordeaux le 10 septembre,
150 grandes boîtes petits pois au naturel, de la nouvelle récolte, les choix,
400 do do demi boîtes,
150 demi boîtes truffes du Perigord, 1re qualité,
12 barriques vin vieux pour famille,
JEAN FISSE,
12 sept Enc. St-Pierre et Royale.

TABAC EN FEUILLE de la Havane—87 balles beau tabac en feuilles, en débarquement du brick P. Soule, de la Havane, à vendre par D. BORNIO, Jr,
15 sept 34 Gravier

AUX AGENTS DE STEAMBOATS—Le soussigné a en magasin des soufflets de seconde main, en très bon ordre, et à vendre à des prix modérés.
S'adresser à JOSEPH MITCHEL,
15juil—1m 36, Poydras

Vin rouge et blanc.
EN débarquement de la barque Lyman, venant de Bordeaux :
50 barriques vin rouge St-Julien, Medoc;
30 do vin blanc Haut Sauterne;
120 barils do do, à vendre par
X LAMBERT,
13 sept—15 62 rue des Magasins

GENIÈVRE de Hollande—20 pipes genièvre de la marque de l'Aigle Impérial, sous les clés de la Douane, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7 aout—1m 28, rue de la Douane

1500 Demi boîtes sardines à l'huile;
900 quarts do do do;
500 boîtes do do do;
100 demi boîtes cèpes à l'huile,
100 caisses absinthe;
3 pipes jus de cerises;
30 barriques ochre jaune, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7 aout—1m 28, rue de la Douane

CHAMPAGNE—25 paniers marques Nectar
25 do do Fleur de Sillery;
25 do do Crème de Bouzy,
En bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7aout—1m 28, rue de la Douane

Librairie Française.
56 RUE DE CHARTRES.

LE soussigné, rentré en possession de cet établissement, informe son ancienne clientèle et le public en général qu'il vendra à DES PRIX VÉRITABLEMENT RÉDUITS LES MARCHANDISES DE SON FONDS.

Savoir : Bijouterie de Paris, livres français espagnols; papeterie et fournitures de bureau de dessin et de peinture; gravures, lithographies et études par Julien et autres, coutellerie fine et parfumerie; parapluies et cannes; articles pour fumeurs; fleurets et tout ce qui concerne l'escrime; cartes à jouer; billes et queues de billard; accordéons; lunettes et lorgnettes; éventails; et un grand assortiment d'objets de fantaisie et de toilette pour hommes et pour dames.

Sa librairie, des plus considérables et des mieux assorties qu'il y ait en ville, est constamment augmentée et renouvelée par les arrivages de France, on y trouvera donc toujours les nouveautés comme les anciens ouvrages.

Il se charge d'exécuter lui-même à Paris, toutes les commandes qui lui sont confiées soit en librairie, soit en articles de Paris. ALEX. PAYA,
17 juil—a 56 rue de Chartres, entre Bienville et Douane

VINS—En débarquement de la barque Hansa, de Bordeaux :
60 barriques vin rouge St-Christophe;
52 caisses de 12 bouteilles chacune vin rouge Chateau Latour;
202 caisses de 12 bouteilles chacune, vin rouge St-Estèphe, à vendre par X LAMBERT,
12 sep—2s 61 rue Magasins

EN débarquement du navire Comte de Maylath, de Bordeaux :
20 barriques vin rouge St Christoly Médoc; à vendre par X LAMBERT,
24sept 62, Magasins

DUNBAR & BUCHANAN,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
ET EPICIERS EN GROS
22, rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux :
160 barriques vin rouge bon ordinaire;
45 barils vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses vin blanc do;
100 do caisses cerises à l'eau de vie; à vendre par G M LUCAS,
18 sept 30, rue Bienville

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille :
150 barriques vin rouge Bergasse;
100 paniers huile de James Plagniol de 12 bouteilles;
100 paniers huile do de 12 demi bouteilles, à vendre par G M LUCAS,
18 sept 30, rue Bienville

TABAC de Texas en feuilles—4 caisses première qualité, à vendre par D BORNIO Jr,
23 sept 34, rue Gravier

TABAC en feuilles de la Floride—5 caisses première qualité, à vendre par D. BORNIO Jr,
23 sept 34, rue Gravier

BARRIQUES—Un jeu complet de barriques à liqueurs, peintes, à demeure, 16 grandes et 50 petites, avec robinets, &c, à vendre par LABORDE & XIQUES,
1 oct 3, Front Levée entre Conal et Crossman

TABAC A CHIQUER—100 caques contenant des morceaux de 1, 5 et 8 livres, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 aout 13 et 15 St-Louis

CITRON & RAISIN de Corinthe—75 colis frais, à vendre par CONVERSE & Co,
4oct 97, rue Tchoupitoulas

GINGEMBRE de Canton—100 boîtes et ½ do, à vendre par CONVERSE & Co,
4oct 97, rue Tchoupitoulas

AMANDES ET NOIX du Brésil—25 caisses en bon état, à vendre par CONVERSE & Co,
4oct 97, Tchoupitoulas.

SAUCE DE WORCESTERSHIRE—En pintes et ½ do, à vendre par CONVERSE & Co,
5oct 97, Tchoupitoulas

CAFÉ DE JAVA—60 poches, très vieux, à vendre par CONVERSE & Co,
4 oct 97, rue Tchoupitoulas

RHUM de la Baie St-Thomas pur, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas. 4oct

SAVON—600 caisses de différentes qualités, à vendre par CONVERSE & Co,
4oct 97, Tchoupitoulas

PLOMB de chasse—1,200 sacs plomb et chevrotines, à vendre par CONVERSE & Co,
4oct 97, Tchoupitoulas

PLOMB en barre—30 barillets, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas. 4oct

PÉTARDS—175 caisses, à vendre par CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas. 4oct

SUCRE raffiné—10 barils et caisses, en pain, écrasé et en poudre, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas. 4oct

CERISES A L'EAU DE VIE—100 caisses reçues par le navire Lyman, de Bordeaux, à vendre par Fco DE FUENTES & CO,
12sept 22, Vieille-Levée

MUSCADE—5 barillets en magasin, à vendre par F W VREDENBURG & Co,
5oct 90, Vieille Levée

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux :
30 barriques vin marque Montferrand, à vendre par F ROUMIEU,
19 sep rue St Louis entre Chartres et Levée

CHANDELLES—60 caisses chandelles [illegible], à vendre par ANT GIRAUD,
20 sept 46, Vieille Levée

[illegible] de novembre.

MANDEVILLE MARIGNY
Est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain.

Pour Juge de Paix.
Veuillez annoncer le juge ALEXANDRE DERBES, présent titulaire, comme candidat pour Juge de la 6me Justice de Paix. Vous obligerez
PLUSIEURS AMIS.

JOHN S. BARON.
Candidat pour les JUGE DE PAIX.
VOTANS.

Pour Coroner.
Veuillez annoncer ROBERT SPEDDEN, le présent titulaire, comme candidat pour une réélection. Vous obligerez LE PEUPLE.

PAUL PECQUET,
Le titulaire actuel, est candidat pour une réélection à la place de Troisième Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.—L'élection aura lieu le 3 novembre 1851. 2 oct

Nous sommes autorisés à annoncer JOHN P. WALDEN comme candidat à la place de CONSTABLE de la Troisième justice de Paix.

Aux votans des 1er et 2nd districts de la 1ère Municipalité.
Je suis candidat pour une réélection à la place de CONSTABLE de la 3me justice de paix. Election, le 3 novembre 1851.
E. N. STRINGER.

JOS. U. CHEVALIER,
Candidat pour Constable de la Troisième Justice de Paix.
Première Municipalité.

ALFRED BAYHI,
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Troisième Justice de Paix.
L'élection le 3 novembre 1851.

FRANCIS BOUNEY,
Le titulaire actuel, est candidat pour la place de CONSTABLE de la 6ème justice de paix de la paroisse d'Orléans.
L'élection le 3 novembre 1851.

MIGUEL HERNANDEZ
EST CANDIDAT
POUR UNE RÉÉLECTION A LA PLACE DE
CONSTABLE
DE LA CINQUIÈME JUSTICE DE PAIX.
L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

P. A. CHARBONNET,
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Quatrième Justice de Paix.
Première Municipalité.
Élection—le 3 novembre 1851.

G. HEYNIER,
CANDIDAT POUR CONSTABLE,
De la Quatrième Justice de Paix.
Le 1er lundi de novembre 1851. 26 juin

POUR ASSESSEUR :
FRANCIS TURNER, assesseur actuel du 3me district représentatif, se présente respectueusement devant les citoyens de la Nouvelle-Orléans, comme candidat pour la place d'assesseur.
Élection le 3 novembre.

J. A. BELLANGER,
CANDIDAT POUR ASSESSEUR,
Pour toute la Nlle-Orléans—Élection le 3 novembre 1851.

J. M. GRASS,
Ex-collecteur, est candidat pour ASSESSEUR.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. E. TREME comme candidat à la place d'assesseur pour la Nouvelle Orléans, à l'élection du 3 novembre. 8 juil

ARMAND PELLERIN.
Veuillez annoncer M. ARMAND PELLERIN, comme candidat à la place d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851. 26 ja

LUCIEN DUBUC
Est candidat pour la place d'assesseur de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Élection, 3 novembre 1851.

Nous sommes autorisés à annoncer J. B. DIONIS comme candidat à la place de collecteur de taxes d'État pour la Première Municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

Nous sommes autorisés à annoncer HENRY PEYCHAUD, comme candidat à la place de collecteur de taxes d'État pour la 1ère municipalité. L'élection aura lieu le lundi 2 novembre 1851.

S. VIONCA
Candidat à la place de Collecteur des taxes de l'État pour la Première Municipalité.
ELECTION, LUNDI 3 NOVEMBRE 1851.

A. W. SCATES.
Le présent collecteur du Troisième District Représentatif est candidat pour collecteur d'État de la Seconde Municipalité.

MARCELIN ESNARD
Est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'État pour la Municipalité No Un. Élection 3 novembre 1851 16 juin

POUR ASSESSEUR.
GIL PLESSY, assesseur actuel du 7e District, ayant exercé en cette qualité pendant nombre d'années, à la satisfaction de toutes les parties intéressées, s'annonce candidat à la prochaine élection, il compte sur le support de tous ceux qui par leur intérêt d'accorder plutôt leur suffrage à un candidat déjà éprouvé qu'à celui qui en est encore à faire ses preuves. 9oct

AVIS—Le soussigné, assesseur pour le 4ème district représentatif, informe ses amis et les votans de la ville qu'il est candidat pour la place d'assesseur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre 1851.
VICTOR DEJOUX.

BOTTES, Souliers et Brodequins en gros—En débarquement et en magasin, un grand assortiment de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, &c. Les habitans trouveront au plus bas prix des brodequins de Russet, ainsi que des chapeaux de paille et de laine.
FROST & Co,
14 juil 16 rue des Magasins

CHAPEAUX, Casquettes, &c—100 caisses de chapeaux, consistant en une grande variété, en soie, feutre, castor mexicain, laine, chapeaux de paille, Lavourne, &c, à vendre par FROST & Co,
14 juil 16, rue des Magasins

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseilles :
100 caisses olives verdales;
40 do do amellaux;
25 do capres;
50 do cornichons;
50 do anchois;
25 do do à l'huile,
20 do olives farcies,
150 paniers huile James Plagniol,
60 do do 1/2 bouteilles, à vendre par FERRIS FRÈRES,
30sept 247 & 249, Royale, enc Dumaine

SUCRE—1,500 caisses sucre Havane, brun, jaune et blanc, en magasin et à vendre par S DE VISSER & Co,
30sep 26, Vieille Levée

SUCRE raffiné de Stuart—En pain, écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par S DE VISSER & CO,
30sept 26, Vieille Levée

TABAC DE VUELTA ET DE CUBE—Pour capes et tripes, en magasin et à vendre par S DE VISSER & Co,
30sept 26, Vieille Levée

C. GODIN,
LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER,
RUE DE CHARTRES, 133.

A L'HONNEUR de prévenir Mrs les médecins qu'il a encore à placer quelques abonnements au journal Médico-Chirurgical.
2 vols et planches, une année $1 50.
Abonnement de lecture, par mois $1.
Atelier de reliures en tous genres. 15 sept

COGNAC PELLEVOISIN—25 ½1, 15 ¼1, 100 ⅛1 pipes 1me preuve pâle et foncé, 10 ¼1, 15 ⅛1 pipes 4me preuve pâle de 1835, 10 ½1, 30 ¼1, 60 ⅛1 pipes 2me preuve pâle de 1825, d'importation directe de La Rochelle et sous les clés de la Douane, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7 aout—1m 28, rue de la Douane

VEAUX CIRÉS—2 caisses de 15 douzaines chacune, en magasin et à vendre par A CARRIÈRE,
29sept 25, Vieille Levée

COGNAC—Récemment reçu par le navire Lyman, de Bordeaux :
25 quarts de pipe cognac de La Rochelle, 4me preuve, à vendre par Fco DE FUENTES & CO,
29sept 22, Vieille Levée

CIGARETTES—7 caisses de différentes marques, en débarquement du brick P Soulé, à vendre par D BORNIO Jr,
29 sept 34, rue Gravier

VEAUX VERNIS—30 douzaines veaux vernis, en débarquement du navire Minesota, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
29sept 30, Vieille Levée

BOUTEILLES—25 paniers bouteilles à Madère, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
29 sept 100 rue Tchoupitoulas

PIPES—200 caisses de pipes en terre, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
28 sept 100 rue Tchoupitoulas

BŒUF—12 barillets bœuf mess et prime, à l'inspection, à vendre par C T BUDDECKE & Co,
29 sept 100 rue Tchoupitoulas

PORC—25 barils porc mess et prime, à l'inspection et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
29sept 100 rue Tchoupitoulas

FARINE SURE—230 barils farine, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
29sept 100 rue Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—200 caisses brun, jaune et blanc, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
20sept 30, Vieille Levée

Marchandises d'Automne.
LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de Boston, New-York et Philadelphie, les marchandises suivantes, savoir :

Coton écru 3/4, 7/8, 4/4 et 5/4.
Do blanc 7/8, 4/4 et 12/4,
Do Lowell 7/8 et 4/4,
Do do croisé 7/8,
Do blanc croisé 3/4,
Molleton blanc et écru,
Coutil coton pour matelas,
Do fil do do,
Indienne Merimack bleu et couleur,
Do Cochéco et Phillip Allen,
Bonteint à petits carreaux,
Cotonnade Log Cabin et Camlet jeans,
Do nouveau genre,
Tartan bleu et rouge,
Casimir fantaisie et à carreaux,
Do noir,
Flanelles blanches 3/4, 7/8 et 4/4,
Do rouges,
Do bleur, jaune, verte, unie et croisée,
Kerseys, linseys, etc.,
Qu'ils vendront à très bas prix.
H. DE GOER & RIFFLARD,
17 sept 21, rue Magasins.

EN débarquement du navire Westminster, de New York :
25 caisses cornichons en 1/2 gallons 1/4 et pintes;
20 do Catsup de Tomate;
20 do sauce de do;
24 do do de poivre;
1 do do de Scollop;
à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
5oct 20 1/2 rue Poydras

VINS—10 barriques vin Bergasse;
100 paniers huile vrais;
50 barriques vin rouge pour familles;
25 barils vin blanc bon crû;
3 1/4 Cognac vrai calment;
50 barils Porto vieux;
30 caisses vin rouge vrai Château Léoville 1848
100 do do ordinaire;
do milliers bouchons demi fins;
3 1/2 bon Madère;
12 estagnons eau d'oranger triple;
14 do eau de rose do.
A vendre par L. MAJESTÉ,
1aout—a 60, Vieille Levée

MATCHES.
LES [illegible]

[illegible] pour le [illegible] de l'éducation du local réunit, en un mot, toutes les conditions de bien-être et de salubrité.

L'instruction est donnée également en anglais et en français : elle est variée, complète, et s'étend des premiers éléments jusqu'aux notions développées de la littérature et des sciences.

Le personnel de l'enseignement est ou grande partie renouvelé : cinq dames, arrivant de Paris, sont chargées de l'enseignement des classes françaises et du Piano. Ces dames ont été engagées pour l'établissement d'après le choix scrupuleux et éclairé de Mme Lairie, fondatrice de l'institution et résidant à Paris.

L'Anglais occupe de droit la première place dans l'ensemble des études, comme langue dominante du pays : cet enseignement est sous la direction de Mme K. Desrapaux, anglaise de naissance et d'éducation. Les cours supérieurs (*sciences et littérature*) sont professés par M. W. Adam, précédemment professeur à Harvard College, Cambridge, Mass.

Outre les leçons de sciences physiques, en anglais et en français, il sera fait, deux fois par semaine, un *cours expérimental et pratique, avec tous les appareils et instruments à cet usage*; ce cours sera dirigé par M. C.M. Sears, de l'Université de la Louisiane.

La musique (piano, harpe, solfège et chant) est sous la direction de Mme Desrapaux et de trois dames artistes, récemment arrivées de Paris, et attachées exclusivement à l'institution.

Le chant (classes ou leçons particulières) est professé par *M. De Vries.*

Les classes de Solfège (méthode B. Wilhem) par *M. Elie*, premier violon au Théâtre d'Orléans.

Les leçons de danse sont données par Mme Angelina.

L'éducation morale et religieuse reçoit tous les soins que réclame son importance : la première communion surtout est, pour les élèves catholiques, l'objet d'une sollicitude particulière. Un prêtre de la cathédrale, autorisé par Mgr. l'archevêque, est chargé de l'*instruction religieuse*; et à cette instruction se joignent, comme moyens auxiliaires, les habitudes de travail, de régularité et d'ordre, destinées à influer sur la vie entière, en unissant au sentiment religieux *la conscience et la pratique du devoir.*

Le prospectus plus détaillé se trouve chez MM. les libraires et à l'établissement. 26 nov

INSTITUTION POUR LES JEUNES DEMOISELLES.
Pensionnat et Externat.
232, rue du Camp.
Sous la direction de Mme MACAULEY.

CETTE institution est sous la surveillance personnelle de Mme MACAULEY. Les hautes classes de littérature, science et haute philosophie, sont professées par M. MACAULEY. Un personnel de professeurs recommandables par leurs connaissances, est chargé de l'enseignement des langues française, espagnole et italienne. La musique, piano, harpe, guitare et musique vocale sont sous la direction d'artistes du premier mérite, ainsi que la danse et le dessin.

Il y a en ce moment huit professeurs attachés à l'établissement, et les directeurs s'efforceront de rendre à tous égards cette maison d'éducation telle que les parents pourront le désirer pour leurs filles. Ils s'appliqueront surtout à inspirer à leurs élèves des sentiments de pure moralité, à leur inculquer de bonnes manières sans négliger pour cela le développement de leur intelligence, afin de les rendre plus tard utiles à la société.

Les jeunes personnes de la campagne, admises en qualité de pensionnaires, seront traitées par les directeurs plutôt comme leurs propres enfans que comme leurs élèves.

L'institution possède une excellente bibliothèque choisie dans le but d'intéresser les élèves et de leur donner le goût des connaissances générales. Les élèves des classes supérieures seront initiées aux mouvements progressifs de la littérature et de la science, et auront à leur disposition des ouvrages et les journaux moraux de l'époque. Elles s'accoutumeront ainsi à méditer sur leurs lectures et à exercer leur jugement.

Un rapport mensuel mentionnant les progrès et la conduite des élèves sera adressé aux parents.

Une classe de latin et un cours de géographie comprenant l'usage des globes seront formés le 1er novembre prochain.

On peut s'adresser, pour obtenir les renseignements désirables, aux parens qui ont leurs enfans dans cette institution depuis plusieurs années. Pour plus amples informations voir le prospectus, que l'on peut se procurer en s'adressant au docteur Macauley ou à Mme Macauley. 22 sep

INSTITUT St-LOUIS,
Dirigé par Mme E. DERON,
Nouvelle Orléans, rue St Louis, No. 145, entre Bourgogne et Dauphine.
(ANNÉE SCHOLAIRE 1851—52)

CETTE institution, qui depuis douze ans a suivi une progression constante d'agrandissements et de prospérité, a rouvert ses cours depuis le 1er septembre.

Mme Deron, ancienne élève et professeur de la maison royale de St-Denis, graduée de l'Université de France, s'est efforcée de profiter de l'expérience qu'elle a acquise aux États Unis, pour mettre son établissement au premier rang des maisons d'éducation de l'Amérique.

Mme Deron, exclusivement dévouée à ses élèves, s'applique non-seulement à cultiver leur esprit, mais elle s'attache aussi à former leurs cœurs.—Elle tient très fortement à ce que les jeunes personnes qui lui sont confiées se fassent remarquer par les qualités précieuses qui constituent une bonne éducation, telle que l'esprit d'ordre et de bonne tenue, l'aménité du caractère et la solidité du jugement, la douceur des habitudes et la disposition sympathique de l'âme, en un mot, la grâce réservée et l'élégance décente des manières.—Afin d'obtenir ces résultats, Mme Deron a toujours pris pour auxiliaires la fermeté jointe à la douceur; l'emploi constant des moyens d'émulation, et surtout les encouragements pour la régularité des travaux et l'application. Elle est secondée par Mlle J. Deron, sa belle-sœur, qui a toujours suivi avec elle la carrière de l'instruction; ces deux dames veillent avec le plus grand soin aux progrès journaliers des élèves.

Le local connu et cité à la Nouvelle-Orléans comme l'un des plus convenables et des plus salubres de la ville, est parfaitement distribué : les classes, les salles d'étude, les dortoirs sont vastes et bien aérés, donnant sur des jardins; il y a une belle cour, un préau à l'abri du soleil, destinés aux récréations.

L'enseignement général de l'Institut St-Louis a lieu à la fois en anglais et en français; il embrasse toutes les études et toutes les branches qui constituent l'instruction la plus achevée pour les demoiselles. La langue anglaise est l'objet d'un soin tout spécial. Les élèves créoles sont tenues dans leurs rapports, soit entre elles, soit avec les professeurs, de parler exclusivement l'anglais.

M. Orion, attaché à l'académie depuis sa fondation, commencera une grande partie de son temps à donner aux élèves des classes supérieures une connaissance approfondie de la langue et de la littérature anglaises; les autres classes sont confiées à de bonnes maîtresses d'étude américaines.

Mme Deron s'est réservée la direction des classes françaises. Elle s'est de plus assurée le concours d'un excellent professeur de hautes sciences, M. H. Jégou, qui partage avec M. H. Deron et Mesdames Deron le soin des diverses classes françaises.

—La langue espagnole fait également partie des études.—

Pour l'instruction religieuse, M. l'abbé Thibodaux, dont le zèle est si justement apprécié, continue de préparer les élèves à la première communion dans la chapelle de l'Institut.

MUSIQUE.—Les études musicales sont l'objet d'un soin spécial. Madame Lavillebeuvre, artiste d'un ordre très élevé, est attachée à l'institution en qualité de professeur de piano et de harpe. Les cours de musique vocale sont également faits par un des meilleurs professeurs de la ville.

Cette institution a adopté comme moyen d'émulation des examens mensuels de musique, auxquels les parents seront invités à assister.

Il y a un professeur de Danse attaché à l'établissement. 17sept

ORLEANS HIGH SCHOOL.
RUE DE L'ESPLANADE No 58,
ERASTUS EVERETT A. M. Principal et Propriétaire.

La session de 1851 et 1852 commencera mercredi 1er octobre.

CETTE institution pour l'éducation des jeunes gens, ouverte en avril 1843 par M. Everett et plusieurs autres professeurs, a, en peu de temps, pris place au nombre des meilleurs collèges du pays.

Les différentes branches d'éducation sont enseignées par M. Everett et un personnel de professeurs recommandables par leurs bonnes mœurs, leurs profondes connaissances et une longue expérience de l'enseignement.

Le cours d'étude comprend la grammaire et la littérature des langues Grecque, Latine, Anglaise, Française et Espagnole; l'Histoire, la Géographie, la Rhétorique, la Versification, la Logique, l'Économie Politique, la Philosophie, la Tenue des Livres, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Physique et la Chimie.

Les langues modernes (particulièrement l'Anglais et le Français) et les hautes mathématiques étant enseignées avec un soin tout spécial dans cette institution, les élèves qui se destinent au commerce y acquièrent ainsi des connaissances précieuses.

Les classes anglaises sont professées par M. Everett seulement; il s'appliquera, comme par le passé à donner à ses élèves une connaissance parfaite de la langue du pays. Les hautes classes suivront, avec la rhétorique, un cours de littérature anglaise et française.

On trouvera des prospectus à la librairie de M. Lahèvre, rue Royale; chez M. Steel, 60 rue du Camp; chez M. White, rue du Canal, 51, et au Lycée, 57, rue de l'Esplanade. 10 sept

PENSIONNAT ET EXTERNAT
POUR LES DEUX SEXES.
Rue St. Claude,
entre les rues des Ursulines et du Bayou,
(vis-à-vis de St-Augustin.)
Dirigé par Mr. et Mme LEFOULLON.

MR. et Mme Lefoullon ont l'honneur d'inviter les pères et les mères de famille à venir visiter leur établissement, à venir s'assurer que rien de ce qui facilite l'enseignement, de ce qui contribue à la conservation de la santé des enfants, n'a été omis, pas même négligé, dans la construction comme dans la distribution du spacieux local qu'ils ont approprié aux besoins de leur institution.

Reconnaissants du patronage qui leur a été accordé, Mr. et Mme Lefoullon donnent de nouveau l'assurance aux familles, que plus que jamais, des soins particuliers sont donnés à l'enseignement des langues anglaise et française, à celui de la géographie et de l'histoire des États-Unis et des Antilles, à celui de la géométrie, de la tenue des livres, et de l'arithmétique appliquée à ces deux dernières sciences; et, que l'enseignement du dessin du plan, du paysage et de l'ornement, ainsi que celui de tous les genres de travaux d'aiguille, est l'objet de leçons journalières, bien que ces leçons ne se payent pas à part.

Mr. et Mme Lefoullon s'efforcent surtout, de relier entre elles toutes les branches de l'éducation par la morale et par la religion. [illegible]

GRAINES—1500 graines assorties de prix et de grandeurs, à vendre à des prix réduits.
Les soussignés se chargent aussi de les faire poser partout où l'on pourrait le désirer.
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

POÊLES & CUISINES—1000 poêles et cuisines de toutes grandeurs et de toutes formes, à vendre à des prix réduits.
On se charge de la pose des cuisines et des poêles ainsi que de la confection des tuyaux en tôle pour les mêmes. S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

TÔLE—150 paquets de tôle des marques de R O & CO, à vendre par S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

LAMPES, CANDELABRES & PORTE-BOUQUETS—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment complet des articles ci-dessus qu'ils offrent à vendre à des prix réduits.
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

Paratonnerres de J. Spratt.
CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tous autre système, et possède l'immense avantage de ne coûter que le QUART de tout autre genre, à vendre par
S. MASPEREAU & Co,
19 sep 25, rue Condé Agents pour les patentées

EN débarquement du navire Minesota, venant du Havre :
1 caisse de 2 1/2 bouteilles truffes marque Doffus & Co, de Nérac;
6 caisses de 100/2 boîtes do do do do
[illegible]
A vendre par A. CARRIÈRE,
[illegible] 25, Vieille Levée

BOTTES, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] PAR J. [illegible]

MERCREDI, 8 courant, à [illegible] sera vendu à l'encan, [illegible] Chartres No 77,
8 caisses rubans, couleurs assorties, Nos 1 1 2, 3, 4, 6, 9 et 12,
3 balles indiennes anglaises.
Conditions, à la vente. 7 oct

Bottes, Brodequins et Souliers pour Dames.
PAR R. B. SYKES.

MERCREDI, 8 courant, à 10 heures, il sera vendu à son magasin, 51, rue des Magasins, 175 caisses de Brodequins, Bottes et Souliers pour dames et enfans, en peaux de veau, rose et rouge.
Conditions à la vente. 7 oct

Indiennes françaises, sans réserve.
PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI 9 octobre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, sans réserve, pour clore une consignation,
10 balles indiennes françaises 4/4 de large, dessins nouveaux
Conditions libérales à la vente. 7 oct

Vins de Madère, de Porto et de Malaga, marques Crown, d'importation directe et ayant droit au drawback.
PAR R. B. SYKES, Encanteur.

SAMEDI, 11 courant, à 10 heures, il sera vendu en face de son magasin d'encan, rue des Magasins No 51, les vins suivans, d'après l'échantillon. Les vins seront délivrés à la Douane, savoir :

150	quarts de barriques vin de Porto (Crown) prince				
100	do	do	do	Madère;	
100	huitièmes	do	do	do;	
100	quarts	do	do	Xérès pale;	
100	huitièmes	do	do	do;	
100	quarts	do	do	Malaga, sec, sup.;	
70	huitièmes	do	do	do	do;
135	quarts	do	do	do	doux do;
45	huitièmes	do	do	do	do do;
150	paniers de champagne.				

Conditions libérales à la vente. 7oct

Succession de J. B. Morales.
Contenu d'une pharmacie.
PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau rue Toulouse, No 54.

IL sera vendu à l'encan le lundi, 13 courant, à dix heures du matin, à l'encoignure des rues Villeré et St-Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 octobre 1851, pour le compte de la dite succession,
Le contenu d'une pharmacie, étagères, etc.
Conditions, comptant. 7 oct—7,10,13

Vente sans réserve de magnifiques Pianos carrés.
PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

MARDI, 14 courant, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, à notre bureau, à l'Arcade Banks
Un beau piano de Chickering
Un do do en bois de rose, de Nunns Wolf,
Un do T Gilbert & Sons grand,
Un do R Gochaty, grand
Tous ces instruments sont dignes d'attirer l'attention des musiciens, professeurs &c et peuvent être examinés au bureau avant la vente. 6 oct

Vente par catalogue.
Eau de vie, vins, huile d'olives, etc.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

JEUDI, 9 octobre, à dix heures et demie, il sera vendu à l'encan, au magasin de M. R. Cahuzac, importeur, No 30, rue de la Vieille Levée,
600 futailles eau de vie française, de différentes marques, en 1/2, 1/4, 1/8 pipes. Ces eaux de vie sont sous les clefs de la Douane,
Aussi—Champagne, vins en caisses, cerises à l'eau de vie, huile d'olives, pruneaux, eau de fleurs d'oranger, etc.
N B—Les catalogues seront prêts la veille de la vente.
Conditions libérales à la vente. 27 sep

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bêtes à cornes, Chevaux, &c.

IL sera vendu lundi, 13 octobre 1851, à 4 heures de l'après midi, sur l'habitation du juge J. Bermudez, à Gentilly—
Une grande quantité d'animaux tels que—vaches à lait, veaux, jeune bœufs, juments, poulains, &c.
Aussi—Un taureau de race de Durham.
Conditions—comptant, payable sur le champ.
6 oct

DROGUES ET ARTICLES DE CHIMIE—Les soussignés offrent à vendre par colis seulement—sulfate de quinine; acide acétique, tartarique et citrique; arrowroot des Bermudes; sagoperle; tapioca; assafœtida, baume copahu; sel d'Epsom; camphre raffiné, crème de tartre, soude carb. ; magnésie; gomme arabique, carbonatée, calcinée et liquide, poix, rhubarbe, ortie et cantharides, poivre de Cayenne; graines de Cardamon, jus de réglisse; manne de Calabre et raffinée, senné en sorte et choisi; sel de tartre des Indes et d'Alexandrie; opium frais de Turquie; gomme kind et myrrh; sucre de plomb, indigo, couperose, alum; soufre en fleurs et en bâton, salpêtre raffiné de Dupont; calomel; ammoniac; esprit de nitre; chlorures de chaux et de soude, onguents mercuriels; huile essentielle, garantie pure; huile de foie de morue; extraits de coloquinte; rhubarbe, etc; bleu masse; calomel anglais et américain; morphine, sulfate, acétate et muriate, strychnine; iodure de potasse; iodine resublimée; chloroforme; acide prussique; iodides d'arsenic, de plomb, de fer, de soufre, etc; sulfate et oxide de chaux, et un grand assortiment de drogues et article de chimie.
E J HART & Co,
6 oct 79 rue Tchoupitoulas

A VENDRE à livrer par le brick Leonidas, attendu de Gênes,
40 tonneaux marbre en blocs,
1600 paniers huile Plagniol.
DOMINIQUE LANATA,
4 oct 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement du navire Emperor, venant du Havre, le soussigné offre à vendre
500 damejeannes 5 gallons; 500 do 3 gallons; 500 de 2 gallons; 500 do 1 gallon; 25 caisses de 12 fromages, de Hollande.
DOMINIQUE LANATA,
4 oct 9 et 10, rue Jefferson.

EN magasin et à vendre par le soussigné :—1000 paniers huile marque Plagniol, 100 quarts cognac marque Connet & Martin, Durand & Co; 50 huitièmes do, des mêmes marques; 10 quarts cognac fin, marque Dumont jeune, 1re preuve; 50 caisses olives; 50 caisses câpres; 25 caisses vin verte; 25 caisses marasquin de Zara; 20 caisses vin d'Asti; 25 caisses de 12 paquets prunes fleuries de Marseille; 200 caisses vin St Julien bon ordinaire; 100 caisses vin blanc Haut Sauterne; 50 caisses guignolet, 200 do vin muscat, 100 do abricots à l'eau-de-vie.
DOMINIQUE LANATA,
4 oct 9 et 10, rue Jefferson.

DANS les magasins de la Douane, le soussigné offre à vendre,
400 paniers huile de 24 onces,
100 huitièmes cognac de la marque Connet & Martin. DOMINIQUE LANATA,
4 oct 9 et 10, rue Jefferson.

ATTENDU par le navire Milthiades, de Bordeaux le soussigné offre à vendre,
300 caisses cerises à l'eau-de-vie.
DOMINIQUE LANATA,
4 oct 9 et 10, rue Jefferson.

CHANGE—Change sur Gênes et sur Paris, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
4 oct 9 et 10, rue Jefferson.

EN magasin et à vendre par le soussigné :
50 barriques vin rouge bon ordinaire, 1849;
50 barriques vin de Marseille,
70 demi-barriques vin rouge 1849,
30 barriques vin vieux pour famille,
15 1/4 vieux cognac, diverses marques,
15 do sous les clefs de la douane,
11 1/8 do do,
10 balles bouchons fins et superfins
30 caisses vin St Julien très vieux,
10 barils Oporto très fin 10 do Madère,
500 demi-jeannes de toute mesure.
50 caisses absinthe suisse, diverses marques,
50 caisses abricots,
20 do liqueurs fines assorties Chatelain et A Gasset.
PAUL LACROIX,
20 sept 13, Toulouse.

ATTENDU par les navires suivans, venant de Bordeaux—
Par le navire Maroco :—50 caisses cerises nouvelle récolte,
50 caisses abricots,
Par le navire Milthiades :—50 caisses prunés à l'eau-de-vie,
50 caisses fruits assortis; 20 do poires,
50 barriques vin rouge 1849.
Par le brick Pulaski :—32 barriques bon vin ordinaire 1849;
Par le navire Unicorn :
8 barriques vin Médoc pour famille,
20 do blanc Sauterne,
100 tierçons do
10 barriques vinaigre,
15 demi-pipes do, à vendre par
PAUL LACROIX,
20sept 13, rue Toulouse.

DÉPOT D'EAUX DE COLOGNE,
supérieures à toutes celles connues sur la place.
P. LEVERRIER,
76, RUE DE CHARTRES, ENTRE BIENVILLE ET CONTI.

OFFRE à vendre au dessous des prix de Paris, de l'Eau de Cologne, qualité très supérieure, aujourd'hui parfaitement appréciée et estimée du plus grand nombre de consommateurs, en bouteilles classées, ainsi qu'en litre, 1/2 litre, 1/4 litre, 1/8 litre et 1/16 litre.

Très bonne qualité de 28 degrés à $1 50 le gallon
Superfine qualité de 30 do à 2 50 do
Extra superfine de 30 do à 3 00 do

Nos diverses qualités ne contenant absolument que des essences pures et en premier choix, les personnes qui voudraient en boire avec un mélange d'eau naturelle, ou s'en servir comme médicament peuvent le faire avec la plus grande confiance. Telle est la supériorité de notre Eau de Cologne qu'il arrive très souvent que notre troisième qualité se trouve beaucoup plus forte en esprit comme en essence que celle qui se vend ailleurs pour première qualité. 19 juin

SANGSUES 6000 sangsues hongroises, reçues par le navire Emperor, du Havre, à vendre par
ANT GIRAUD,
3 oct 46, Vieille Levée

BERGASSE—25 barriques vin Bergasse, 10 barriques vin de Bethfort, à vendre par
ANT GIRAUD,
3 oct 46, Vieille Levée

ABSINTHE—100 caisses absinthe Le Nonly Fils & Co,
A vendre par ANT GIRAUD,
3 oct 46, Vieille Levée

VIN ROUGE—150 caisses vin rouge bon ordinaire, à vendre par ANT GIRAUD,
29 sept 46, Vieille Levée

BOUCHONS—10 balles 15,000 chaque, bouchons réguliers fins; 5 balles 30,000 chaque, bouchons pointus fins; 10 balles 1,000 chaque, bouchons à dame-jeannes, à vendre par ANT GIRAUD,
2 oct 46, Vieille Levée

EN débarquement du navire Emperor, venant du Havre :
40 caisses contenant 4,200 demi boîtes sardines;
2 do do 400 quarts do do;
5 do do 500 demi do petits pois;
De la maison de Louis Lavesque, à Nantes, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
3 oct 17 et 19, rue St-Louis

MADÈRE—London particular très vieux,
Arrac de Batavia do do;
Whiskey d'Irlande do do;
Eau de vie de pêche do do;
Rum de la Jamaïque do do;
A vendre par NADAUD DU TREIL,
27 sept rue St-Louis

VINS DU RHIN en caisses;
Do Johannesberg (1834);
Do Marcobrunner (1834);
Do Schwarzberg (1847);
Do Scharlachberg (1846);
A vendre par NADAUD DU TREIL,
27 sept rue St-Louis

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 30, rue Gravier.

A reçu une commission pour prendre des noms et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, accueillir des preuves. Il tient une procuration des gouverneurs des États suivans, savoir : MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS.

ABSYNTHE SUISSE ET KIRSCH — [illegible] caisses absynthe suisse et 30 caisses kirsch de la marque Vernin & Lacombe, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNETY & CO.,
20 aout [illegible]

SERRURES FRANÇAISES [illegible]

EAU [illegible]

VENTES DE CE JOUR.
Souliers—Souliers.
PAR VINCENT & Co.
43, rue [illegible]

[illegible] aujourd'hui, 7 octobre, à dix heures à leur magasin d'encan, [illegible] souliers et brodequins, [illegible] marchandises sèches de saison.
7 oct

Tapis.
PAR F. H. PETITPAIN.

AUJOURD'HUI, 7 octobre, il sera vendu à dix heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal,
Une facture de tapis laine, comprenant un assortiment de dessins de dernier goût.
Conditions à la vente. 7 oct

Vente de Bottes, Brodequins et Souliers,
Sans Réserve.
PAR J. B. BLACHE & Co.

MARDI 7 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77 :
50 caisses bottes fortes et fines, pour hommes et enfants, brodequins noirs et jaunes, cothurnes et chevilles, bottines en peau, souliers pour femmes et enfants, &c, &c.
Conditions—Comptant. 6oct

Vente par Catalogue de marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI, 7 octobre il sera vendu, à 10 heures, à son magasin No 8, rue du Canal,
60 colis marchandises étrangères, consistant en couvertures, flanelles, draps, casimir, merinos, thibet, alpaca noir et en couleur, mousseline de laine, indienne rouge à rideaux, indiennes deuil et de fantaisie, indiennes à meubles, ouvré, chemises de laine et coton, bas de laine, mouchoirs blancs, mouchoirs batiste, dentelles, bas &c.
ET
100 colis et lots marchandises assorties telles que indiennes américaines, flanelles, satinets, jeans Kentucky, casimir noir et de fantaisie, chemises de laine, coton blanc et écru, 10/4, coton croisé, blanc et écru, denim, cotonnades, coutil, étoffes rayées, coton écru fin, Osden, coton blanc et écru 4/4, fil, soie, pompadour, ginghams, ombrelles soie, bas, gants, dentelles, bouts Victoria, tubes mousseline, soieries, mouchoirs coton, &c.
Conditions libérales, à la vente.
Les acheteurs pourront examiner les marchandises de bonne heure le jour de la vente et se procurer des catalogues. 6 oct

Champagne, Vin rouge, Sherry, Porto, &c., &c.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MARDI, 7 octobre 1851, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan au magasin No 30, Vieille-Levée,
51 barils sucre raffiné "Crushed,"
119 caisses champagne "Lecureux & Lefournier en do lanc;
218 do vin "Pauillac;"
187 paniers huile d'olive surfine;
10 quarts cognac "fine champagne" E Dubuc;
10 octaves do do do do,
35 quarts vin de Porto "Crown,"
7 barriques vin de Bordeaux;
94,000 cigares Allemands;
66,000 do Havane;
3 bags muscade No 1;
9 barils vin Malaga sec;
22 balles de mèches à lampes.
Vin, Cognac, Genièvre, Rum, Papiers, Ficelle, &c., &c.
—AUSSI—
945 caisses thé frais "Impérial," Gunpowder, Pouchong, black, &c., &c.
Conditions à la vente. 6oct

Vente à crédit de linge fait et chemises blanches.
PAR J. B. BLACHE & Co.

MARDI 7 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77 :
300 douzaines chemises blanches devants de toile et couleur.
AUSSI :
Un bel assortiment de linge fait, consistant principalement en :
Habits, redingotes, paletots, sacs, capots en couvertes bleues, satinet noir et couleur, en drap noir, gris, brun, olive, vert, pantalons casimir noir et en couleur, satinett, cotonnade, drap et kentucky jeans; gilets de dessous satin et soie noire et couleur, valencia, cachemir, casimir, drap, chemises de flanelle rouge, chemises et caleçons de merinos, chemises de couleur, cravates de soie, etc., etc.
Conditions libérales à la vente. 4 oct

Tapis de Bruxelles avariés.
PAR J. B. BLACHE & CO.

MARDI, 7 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan rue de Chartres, No 77—
2 pièces de tapis de Bruxelles avariés. 4oct

VENTES A L'ENCAN.
PIANOS.
PAR J. M. WEYMOUTH,
107, rue St Charles, à une porte de la rue Poydras.

MERCREDI 8 octobre, à dix heures, il sera vendu, à l'encan
Six PIANOS de seconde main dont trois sont en bon état.
L'attention est appelée à la susdite vente.
7 oct

Cinq lots de terre situés au faubourg Tremé propres à bâtir.
PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau No 54, rue Toulouse

IL sera vendu, au White Hall, rue St-Louis, à midi, samedi 11 courant, sans réserve :
Cinq lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Orleans, Johnson et Prieur, mesurant chacun 29 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Orleans, sur 75 pieds de profondeur, un de ces lots fait face à la rue Ste-Anne, ayant la même mesure.
Trois lots de terre situés dans le même faubourg, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Roman et Prieur, désignés par les Nos 1, 2 et 3, ayant chacun 26 pieds de face à rue Prieur, sur une profondeur de 122 pieds. Ces terrains sont remblayés et entourés. Les plans des dites propriétés sont maintenant exposés au White Hall.
Cette vente étant faite pour opérer un partage, sera sans réserve.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, sans endossement et sans intérêt.
Les actes de vente par devant Emile Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 oct

Marchandises de fantaisie à l'encan, pour cause de liquidation.
PAR VINCENT & CO.

IL sera vendu mercredi prochain, 8 courant, à 10 heures, au No 100, rue du Canal, (à deux portes de Holmes), le stock de marchandises de fantaisie du dit magasin, consistant en 800 pièces rubans satin, 250 do franges en soie, bas, agrafes, boutons et bonnets, boutons, ainsi qu'une grande variété d'autres marchandises.
Aussi—30 caisses jouets d'enfants.
Conditions—Comptant 6 oct

PAR J. B. TAYLOR & TOURNÉ.
Bureau 86, rue Gravier.

MERCREDI 8 courant, à dix heures et demie, il sera vendu, à l'entrepôt de l'Ouest, encoignure des rues Julie et Fischer, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, 40 colis, plus ou moins, de marchandises sèches, quincaillerie, chaussures, comestibles, &c., sauvés du naufrage du steam-boat Brilliant, et vendus pour compte de qui il appartient.
Conditions—Comptant. 6 oct—3

Vente à crédit de marchandises sèches.
PAR J B BLACHE & Co.

MERCREDI 8 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan, No 77, rue de Chartres :
125 colis et lots de marchandises de saison, comme suit :
Percales unie et imprimée, alpacas noir et à couleur, étoffe laine à carreaux, drap pilot, merinos noir, casimir, satinet Oxford, jeans jaune, satinet rayé, robes mousselines couleur, satins noirs, rubans, indiennes couleur, flanelles rouges, blanches et bleues, Hamilton tickings, ouvrai, coton écru de 41 pouces, Thorndike blue, couvertures, nappes, &c., &c.
Conditions libérales à la vente.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 6 oct

ÉCOLE D'ÉCRITURE,
ET DE TENUE DE LIVRES, DE DOLBEAR,
56 Canal; (établie en 1832.)

Ouverte de 7 heures A.M. à 9 P. M. Classes pour dames, messieurs et enfans, aux heures qui conviendront. Les anciens élèves seront admis gratuitement.

N. B.—Il y a peu de grandes maisons de commerce ou de banques où l'on ne rencontre quelques-uns de nos anciens élèves.—Excellentes plumes en or à vendre, RUFUS DOLBEAR,
24 sept—1m 56, rue du Canal

CIGARETTES des marques Espanola, Sol, Sevillana et Minerva, à vendre par B VALLS,
18sept 37, Commune

FER en barres et acier—Très convenable pour les marchés du Mexique, à vendre par
BRUGUIERE BROTHERS,
18 aout 9, rue Bienville

CIGARRES—200,000 Panetelas et Regalias, à vendre par BRUGUIERE FRÈRES,
19aout 9, rue Bienville.

SARDINES à l'huile—1000 boîtes entières et 1000 quarts de boîtes de la marque B. Guillous, à vendre par les agents.
BRUGUIERE BROTHERS,
18 aout 9, rue Bienville

ABSINTHE & KIRSCH de la marque Cons & Co, de Pontarlier, à vendre par
BRUGUIERE BROTHERS,
18 aout 9, rue Bienville

WHISKEY—150 barils Oliver Extra, en magasin et à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
29 sept 15, rue Tchoupitoulas

HARENGS—400 caisses No 1 en magasin et à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
29 sept 15, rue Tchoupitoulas

MORUE—200 caisses, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 sept 15, rue Tchoupitoulas

MAQUEREAUX—150 barils et 100 1/2 barils No 3, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
29 sept 15, rue Tchoupitoulas

CHANDELLES—600 caisses de l'Étoile, de Verdin, Sallito & Co, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 sept 15, rue Tchoupitoulas

HUILE D'OLIVE—10 barriques, en magasin et à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
29 sept 15, rue Tchoupitoulas

PÉTARDS—800 caisses No 1, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 sept 15, rue Tchoupitoulas

EMMAGASINAGES prix à des conditions modérées, par le soussigné à son magasin et de dépôt, No 30, rue Notre Dame. X. LAMBERT,
2 sept—1m 62, rue des Magasins

COGNAC—5 demi et 5 quarts de pipes Abbelt & Co; 12 do et 25 do et 25 octaves de Bonnin fils, vendre par J Y DE EGANA,
18aout 47, rue Bienville

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille :
50 barriques vin Bergasse, à vendre par
NADAUD DU TREIL
17 sep

EN débarquement du navire Lyman, de Bordeaux :
50 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par
NADAUD DU TREIL
17 sep

CAFÉ JAVA—25 sacs prime, à vendre par
F W VREDENBURG & Co,
5oct 90, Vieille Levée

INDIGO—10 surons Caracas, 12 caisses manille, à vendre par F W VREDENBURG & Co,
5oct 90, Vieille Levée

$10 de Récompense.
PARTIE [illegible] le 22 au soir, la mulâtresse MARGUERITE, âgée d'environ 22 à 23 ans, de taille moyenne, parlant créole [illegible]
[illegible]

[illegible] de Récompense.
[illegible]

[illegible] Par [illegible]
La seule ligne directe.
Pour la Californie et Oregon.—(Par la voie de la Jamaïque et de Chagres.)—Prix réduit.—Le beau steamer GEORGIA, [illegible] du capitaine D D Porter. [illegible] partira lundi 13 octobre à huit heures du matin. Il se rendra aux steamers du Pacifique partant de Panama vers le 1er novembre.

Prix de Passage :
Nouvelle Orléans à Chagres—Salon $70, seconde chambre $65, entrepont $25.
Panama à San Francisco—Salon $250, second chambre $225, entrepont $125.
Pour passage ou fret, s'adresser à
ARMSTRONG, HARRIS & Co, Agents.
7 oct 106 rue des Magasins

LIGNE DE STEAMERS ENTRE LA Nlle-ORLÉANS ET NEW-YORK.

Les magnifiques steamers neufs à double machine, UNION, (1400 tonneaux), capitaine Budd, et le WINFIELD SCOTT, capitaine Kenney Couillard, partant de New York et de la Nouvelle-Orléans, à trois heures de l'après-midi de New-York, et à neuf heures du matin de la Nouvelle-Orléans. Pour l'accommodation du public, les propriétaires de ces steamers ont décidé que les départs auraient lieu comme suit pendant la balance de l'année. Partant de New-York tous les onze jours, et de la Nlle-Orléans tous les douze jours.

Départ de New-York			De la Nouvelle-Orléans		
W Scott,	octobre	10	Union,	octobre	11
Union,	octobre	22	W Scott,	octobre	23
W Scott,	novembre	3	Union,	novembre	4
Union,	novembre	14	W Scott,	novembre	15
W Scott,	novembre	26	Union,	novembre	26
Union,	décembre	6	W Scott,	décembre	8
W Scott,	décembre	19	Union,	décembre	19
Union,	décembre	30	W Scott,	décembre	31

Partant de la Nouvelle-Orléans à neuf heures du matin.

Le fret par ces steamers a été réduit à trente cents le pied.

Ces navires ont été construits à grands frais et avec le plus grand soin, et rien n'a été négligé pour leur assurer la force, la vitesse et le confort, et sont soumis aux rapports des steamers de [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser comme suit :
Pour le steamer Union à
SPOFFORD, TILESTON & Co, 48 South St.
Pour le steamer Winfield Scott, à
DAVIS BROOKS & Co, 48, Broad St.
A la Nlle Orléans, à BABCOCK & FENNELL,
13aout 90, Commune.

Pour la Mobile et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur J. T. DOSWELL, capitaine Joseph Cataart, ayant été complètement réparé, reprendra ses voyages réguliers les MERCREDIS et les SAMEDIS, à dix heures du matin. Le Doswell a été acheté expressément pour les voyages de la Balise, la côte et la Nouvelle-Orléans, ce qui est une garantie suffisante pour les planteurs, les chargeurs et les passagers, que ce bateau fera constamment ces voyages durant la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St-Louis.
25 sept

POUR LE HAVRE—Le paquebot régulier et fin voilier MONMOUTH, capitaine Terry, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus et partira dans le plus bref délai. Pour passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine à bord, poteau 24 sur-excellente ou à H V BAXTER, 79 Commune
7 oct G C ROGERT & Co 78 Camp

Pour le Havre—Le navire de première classe [illegible], paquebot régulier à C MONTGOMERY, capitaine Badger, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret, s'adresser à H V BAXTER,
25 sept 79 rue de la Commune
Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau 26, Seconde Municipalité.

Pour le Havre—Le brick américain beau coursier F. [illegible] POULE, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
19 sept S DE VISSER & Co,
26, Vieille Levée.

LYCÉE FRANKLIN,
Rue Royale, encoignure Hôpital.

CE Lycée est sous le contrôle de deux directeurs : B, Terry Anchmuty, (A M L. L. B.) Prof. d'Anglais et de Mathématiques, Pierre Le Besque Jr, (L'ès-L.) Prof. de Français, de Grec et de Latin.

Ils se sont adjoint pour collaborateurs
MM. Angel Larra, B. A. professeur d'Espagnol.
Chs. M. Elwood (A. M.) principal de l'école primaire.
Jules LeBesque (B. A.), vice principal de l'école primaire.
D. Canova, professeur de dessin
L. Carrière, professeur de musique.

Conditions :
Élèves internes..........$30 par mois
Demi pensionnaires...... 15 "
Élèves externes......... 6, 8, 10, selon la classe.
18 sep—1an

INSTITUTION G. BOYER,
148, RUE CONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURBON.

M. G. BOYER, fondateur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, fait un nouvel appel à la confiance des familles. L'institution, établie dans un quartier central, occupe un local vaste et aéré. Le cours d'études est, à la volonté des parens, aussi complet que possible. Le Manuel du Baccalauréat de France, peut, à quelques modifications près, en donner une idée exacte. Il est dû quelques améliorations principalement sur l'enseignement de la langue anglaise. L'étude de l'anglais tient la première ligne du programme, et se trouve autant que possible, mêlée à toutes les autres études. Les cours élémentaires sont l'objet d'un soin tout spécial, vu l'influence décisive qu'ils exercent sur le reste de l'instruction. La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux d'une bonne éducation, est dirigée avec sollicitude et au caractère des élèves; on s'efforce à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

BRANCHES D'INSTRUCTION.
Anglais, français, espagnol, grec, latin, mathématiques, histoire et géographie, éléments des sciences naturelles, éléments des sciences philosophiques.

CONDITIONS :
Frais d'études $6, 8, 10 par mois.
Demi pension, 15
Pension, 25 payable d'avance et par trimestre
Blanchissage et raccommodage, 4

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau uniforme.

Nota—En général il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les fournitures sont l'objet d'un compte à part.

L'institution est ouverte pour les élèves, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 4 à 6 heures. 20 aout—1an

INSTITUTION JEFFERSON,
53, rue Bourbon, dirigée par J. G. LORD.

LE plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis dès six ou sept ans et peuvent y rester jusqu'à ce que leur instruction soit complète ou qu'ils soient préparés pour une profession de leur choix. Ils sont répartis en classes, suivant leurs dispositions et le degré d'avancement qu'ils ont atteint.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages que peut offrir un établissement formé sur une grande échelle.

Les professeurs sont hommes d'un talent éprouvé. Le bon ordre règne et la plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.

Pensionnaires,	$25	par mois.
Demi pensionnaires,	16	do
Externes au-dessous de 8 ans,	6	do
do de 8 à 12 ans,	8	do
do au dessus de 12 ans,	10	do

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, &c.

Sont payés à part :

Le Latin ou le Grec,	$2 par mois	
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin,	4	do
La musique,	10	do
La danse,	6	do
L'escrime et les exercices militaires,	—	do

Les classes continuent toute l'année sans interruption. Heures d'étude, de 8 heures et demie jusqu'à 3, et de 4 heures et demie jusqu'à 6. 4sep—1an

Collége de la Louisiane.
Rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
DIRECTEUR : LOUIS DUFAU.

LE Directeur de ce nouvel établissement d'instruction a l'espoir de fonder une maison qui puisse présenter pour la jeunesse de la Louisiane les mêmes ressources et les mêmes avantages que les meilleurs collèges du Nord et de l'Europe. Dans ce but il ne reculera devant aucun sacrifice, et il commencera par s'attacher, comme collègues, les professeurs les plus en renom et les plus distingués de la Nouvelle-Orléans.

Ne séparant pas l'éducation de l'instruction, le Directeur s'appliquera constamment à faire germer et à développer chez ses élèves les qualités du cœur aussi bien qu'à former et à cultiver les facultés de l'esprit. Il pense qu'il est tout aussi important de bien élever les enfants que de les bien instruire; et il est persuadé que tout enseignement, pour être fructueux et solide, doit reposer sur des bases tout à la fois morales et religieuses.

L'enseignement du collège de la Louisiane comprendra l'étude des langues mortes et des langues vivantes (grec, latin, anglais, français et espagnol), l'histoire, la Géographie, la Philosophie, la Rhétorique, les sciences mathématiques et naturelles, l'économie politique, la chimie, la tenue des livres, etc. etc.

L'anglais étant la langue nationale servira de fondement à l'enseignement du collège de la Louisiane. La plupart des classes seront professées en anglais. Deux professeurs anglais ont été déjà arrêtés par le Directeur. L'un, M. Orion, avantageusement connu à la Nouvelle-Orléans, professera les classes supérieures; l'autre également anglais de naissance, demeurera constamment avec les élèves pour les habituer à parler couramment et correctement la langue de leur pays.—L'histoire des États-Unis sera enseignée avec un soin tout particulier.

L'enseignement du collège sera divisé en quatre classes.

Première classe, par mois	$12
Deuxième classe, par mois	10
Troisième classe, par mois	8
Quatrième classe, par mois	6

Les arts d'agréments, tels que musique, dessin, peinture, danse et escrime, seront enseignés dans l'établissement à la charge et au gré des parents.

PETIT COLLÉGE.
Pour répondre aux désirs de plusieurs parents, le Directeur admettra des enfans au-dessous de douze ans, qui n'auront aucun rapport avec les élèves du grand collège et qui seront admis dans l'établissement depuis neuf heures du matin jusqu'à [illegible] heures après-midi. Le prix de l'externat pour ces enfans sera seulement de cinq piastres.

DEMI-PENSIONNAIRES.
Afin de faciliter le bon ordre et la discipline du collège, les élèves soit du grand, soit du petit collège, qui y seront autorisés par leurs parents, dîneront et goûteront dans l'établissement. Ils paieront alors cinq piastres de plus par mois.

Les classes pour les élèves du grand collège commenceront à huit heures [illegible] heures et demie du soir.

La rentrée des classes pour l'année scolaire 1851-1852, aura lieu le 1er octobre prochain.

Pour de plus grands renseignements, s'adresser tous les jours, les dimanches exceptés, au Directeur du collège, de neuf heures du matin à onze, et de quatre heures après-midi à six heures, rue Dauphine, au siège de l'établissement, que le public est invité à visiter et où l'on trouvera des prospectus.
12sep

Education Classique et Générale
Faubourg St. Charles.
John Cliff, principal, (autrefois professeur de langues classiques et de littérature anglaise au Collège Jefferson.)

LE but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvaient les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction solide hors de la Louisiane.

Située à 1/2 milles au-dessus de Carrollton, sur le bord du Mississippi, [illegible] accessible de tous les points de l'État, [illegible]

[illegible]

Références [illegible] C. Bell, [illegible] St-Charles, A. [illegible]

[illegible] No. 22 [illegible] M. J. Cliff. 5aou—1an